

Comité de pilotage Avesnoiseries du 08 février 2020

Présents :

Pascal Burlet / Jérémie Tondeur / Gérard Delva / Gabriel Lebrun / Yvonne Burlet / Georges Hocquet / Anne Marie Fauconnier / Jean Drouault / Valérie Drouault / Stéphane Symond / Nicolas Dosen / Elise Martin / Max Leclercq / Jean Marie Hannecrat

Rappel du COPIL : toutes les décisions sont prises par la COPIL et non le bureau / Il faut être adhérent pour participer au COPIL.

Adhésions 2020 depuis l'AG du 31/01. Etre à jour de sa cotisation.

Rappel des objectifs de l'association (lien social...)

1-Vœux du vendredi 31 janvier 18h00

Environ 70 personnes présentes

Bon retour via article dans la voix du Nord.

2-AG du 31 janvier Bureau renouvelé et adopté.

3-Prêt de gobelets au FAP / prêt de matériel aux associations

Suite au prêt de gobelets au FAP (pas de convention et manque 61 gobelets), proposition de demander une caution.

Il faut rédiger une convention type pour le prêt de matériel.

Validé par le COPIL

4-Voyage pour les adhérents

Proposer un voyage pour les adhérents. L'association prendrait en charge la moitié du coût du voyage par adhérent. A hauteur de 15€.

Proposition : aller voir les coulisses d'un spectacle.

Visiter déjà l'avesnois : proposer peut-être sous forme d'après-midi de temps en temps les richesses de l'avesnois.

Villa Cavois à Croix / Aller voir un son et lumière par ex : Bouvines

Faire une programmation plusieurs fois dans l'année.

Du coup : pour 2020, programme-t-on un voyage organisé + des après-midi culturelles des visites ?

Voir pour budgétiser les deux : un voyage le 13 juin + des après-midi.

Validé par le COPIL

Jérémie se charge de définir une programmation.

5-Projection de films dans la salle des fêtes de Saint Hilaire

Proposer des projections de films pour les adhérents : ATTENTION, le coût est très important pour une seule projection.

Projections locales ? Film production avesnois.

Gabriel se propose de prendre les renseignements auprès d'un distributeur pour connaître précisément les possibilités.

6-Structures, aides et handicaps

Doit-on faire payer les structures avec lesquelles nous travaillons dans le cadre de l'insertion et du handicap ?

Des démarches ont été faites auprès du département par les Avesnoiseries.

Or, les mêmes structures avec lesquelles nous travaillons reçoivent des subventions pour développer des activités avec leurs résidents.

Donc pas de subvention possible.

Imaginer une rencontre avec les structures partenaires pour échanger sur le sujet et voir ensemble le champ des possibilités.

Pourquoi ne pas aller directement les voir. Faire un livret ou une vidéo de présentation pour accompagner la démarche.

Mission confiée à la nouvelle commission handicap.

Validé par le COPIL

7-Commissions / responsabilités mises en place par le nouveau bureau

Insertion Handicap : Pascal / Jean Claude + Gérard en personne ressource

Communication : Jérémie / Aurélie / Gabriel

Artistique : Gabriel / Jérémie

Budget : Aurélie / Gabriel + Jean Pierre Degrelle en personne ressource

Il va falloir aller frapper à la porte des fondations entres autres afin de trouver des fonds autres que les simples subventions / Les entreprises. Des contacts ont été pris avec Marie-Laure Kresec pour dénicher (contre rémunération ?) des fonds.

L'ambition de ce nouveau spectacle doublera probablement le budget par rapport à celui de Floyon (pour mémoire : 80 000€ environ pour Floyon).

Décor : Emmanuela / Pascal / Jean-Claude

Costumes : Catherine

Prospective : Gabriel / Jérémie

Parmi les pistes : ne faudrait-il pas à terme, avoir un salarié pour les Avesnoiseries ?

Billetterie : Aurélie / Jérémie

La billetterie pour Floyon sera certainement plus simple puisque spectacle fixe et à une seul séance.

Restauration / buvettes : Emmanuela / Jean claud / Olivier / Jérémie / Pascal + Gérard en personne ressource.

Sécurité : Olivier + Gérard en personne ressource

8-Comptes : Gabriel suivra le quotidien.

Pour la commission compte : proposition de faire appel à un cabinet comptable notamment pour qu'un expert-comptable certifie les bilans et les comptes de résultats. Certification importante pour les demandes de subventions.

Faire un appel auprès de l'association pour savoir si un adhérent serait expert-comptable.

Sinon, le cabinet qui gère les comptes de la Fabrik' demanderait environ 1500 € par an.

Validé par le COPIL pour faire un appel à concurrence.

Avancées du nouveau spectacle

Le troisième atelier d'écriture a permis de dégager une ligne directrice pour le scénario.

Le COPIL valide cette ligne et encourage les ateliers à continuer dans ce sens.

Programmation des dates...en 2021

Proposition :

vendredi 9 juillet
samedi 10 juillet
dimanche 11 juillet
mardi 13 juillet
mercredi 14 juillet
vendredi 16 juillet
samedi 17 juillet
dimanche 18 Juillet

Gros avantage : pouvoir programmer 2 dates en milieu de semaine donc passer à 8 dates.

We de vacances....

Validé par le COPIL pour 8 jours de spectacle

Ecole de Saint Hilaire

Contact pris par l'école de Saint Hilaire pour participer au prochain spectacle.
Est-ce en période scolaire ou en périscolaire ?

avesnoiseries